

Arrêté n° 2022-1629/GNC du 6 juillet 2022
portant publication de la liste des disciplines sportives reconnues de haut niveau

Historique :

Créé par :	Arrêté n° 2022-1629/GNC du 6 juillet 2022 portant publication de la liste des disciplines sportives reconnues de haut niveau.	JONC 14 juillet 2022 Page 12971
Modifié par :	Arrêté n° 2023-1549/GNC du 28 juin 2023 modifiant l'arrêté n° 2022-1629/GNC du 6 juillet 2022 portant publication de la liste des disciplines sportives reconnues de haut niveau.	JONC du 6 juillet 2023 Page 12574

Article 1^{er}

La liste de référence des disciplines sportives dont le caractère de haut niveau est reconnu, mentionnée à l'article 7-4 de la délibération modifiée n° 60/CP du 6 octobre 2011 susvisée est annexée au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.